



...la mission d'information

CONDITIONS DE LA VIE ÉTUDIANTE EN FRANCE

La mission d'information sur les conditions de la vie étudiante a été constituée en février 2021 à l'initiative du groupe Union centriste.

Entre le 11 mars 2021 et le 6 juillet 2021, elle a entendu représentants d'associations étudiantes, acteurs de l'enseignement supérieur et experts de la vie étudiante.

À partir de ces témoignages et expertises, elle présente un bilan de la condition étudiante après deux années universitaires marquées par la pandémie et met en évidence des difficultés qui, déjà présentes avant la crise, ont été amplifiées par celle-ci. Son analyse du parcours des étudiants - de leur entrée dans l'enseignement supérieur à la préparation de leur insertion professionnelle - relève, à chaque étape, la nécessité d'un suivi personnalisé pour certains étudiants.

Le rapport de la mission d'information plaide en faveur d'un ancrage renforcé de l'enseignement supérieur dans les territoires et appelle à tirer les conséquences de la crise sanitaire pour améliorer la condition étudiante, à inscrire la vie étudiante au cœur de toute réflexion sur l'enseignement supérieur et à mieux accompagner les étudiants dans leur parcours.

1. ÉTUDIER DANS DE BONNES CONDITIONS

A. CHOISIR SON CAMPUS

Les enjeux territoriaux sont une dimension importante de l'enseignement supérieur. Ils vont au-delà de l'engagement remarquable des collectivités territoriales qui se sont mobilisées pendant la crise pour aider les étudiants fragilisés par la pandémie.

S'il n'existe pas de modèle unique de campus, les établissements de proximité présentent des avantages certains pour de nombreux étudiants en termes d'accompagnement vers la réussite et de qualité de vie.

L'intégration des établissements d'enseignement supérieur dans leur environnement local, à travers des relations étroites avec les collectivités territoriales et les entreprises sont des atouts pour la qualité de vie étudiante et pour la vitalité des territoires. Cette intégration favorise l'insertion professionnelle des étudiants grâce au développement de l'offre de stages sur le territoire et à l'adaptation des enseignements aux besoins des acteurs économiques.

Ces constats soulignent la nécessité d'inscrire l'enseignement supérieur au cœur des politiques d'aménagement du territoire en s'appuyant sur l'échelon régional et montrent l'importance d'une offre diversifiée d'établissements d'enseignement supérieur, sur l'ensemble du territoire, associant petites structures et établissements répondant aux critères des classements internationaux.

B. ARRIVER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'arrivée dans l'enseignement supérieur constitue pour l'étudiant un moment symboliquement fort : c'est le passage à une nouvelle étape dans son parcours d'études et dans sa vie de jeune adulte. Mais la première rentrée universitaire a parfois des allures de parcours d'obstacles, entre les démarches administratives à entreprendre pour organiser sa vie étudiante, la recherche des bons interlocuteurs et l'orientation, pas toujours évidente, au sein d'un nouvel environnement d'études et de vie.

Afin que les étudiants puissent passer ce cap le plus sereinement possible, **les établissements l'enseignement supérieur mettent en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration très diverses**. Si celles-ci sont traditionnellement très développées dans les grandes écoles, de **bonnes pratiques existent aussi dans les universités**, témoignant de capacités d'initiative et de mobilisation qui devraient être **généralisées à l'ensemble des établissements**.

Pour la mission d'information, la poursuite d'une meilleure intégration des étudiants primo-arrivants nécessite de favoriser le *continuum* enseignement secondaire-enseignement supérieur en encourageant les lycées et les établissements d'enseignement supérieur à mener conjointement des actions d'information et d'échange à destination des lycéens, du type journée d'immersion, amphi lycéens, parrainage avec des étudiants, etc.

C. TROUVER UN LOGEMENT : DES INÉGALITÉS FACE AU MANQUE DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS

L'accès au logement, son coût et les conditions de logement ont d'importantes conséquences sur les choix d'orientation, le parcours et la réussite des étudiants. Or, **leurs conditions de logement sont très hétérogènes** : selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), **33 % des étudiants habitent chez leurs parents, 45 % sont en location et 12 % vivent en résidence universitaire**. En outre, **57 % des étudiants paient un loyer ; ils y consacrent en moyenne 388 euros par mois**.

L'offre de logement en résidence étudiante, qui s'élève à 350 000 places, est structurellement insuffisante par rapport à la population étudiante (2,7 M en 2019¹). Si ces résidences n'ont pas vocation à accueillir tous les étudiants, **leurs capacités demeurent très insuffisantes** pour proposer des solutions de logement financièrement accessibles.

Selon l'association AIRE², il manquerait au moins 250 000 logements étudiants pour répondre à la demande³

La mission recommande donc de relancer la dynamique de création de logements étudiants sur l'ensemble du territoire et de territorialiser les objectifs de construction de logements étudiants en fonction du nombre d'étudiants, des perspectives d'évolution de la démographie étudiante et du prix local de l'immobilier.

La construction de logements étudiants s'inscrit dans un **marché du logement tendu**, où les collectivités et les promoteurs doivent arbitrer entre différentes priorités. La mission appelle ainsi à **promouvoir auprès des collectivités territoriales l'intérêt de la construction de logements étudiants pour l'attractivité et le développement des territoires**.

En complément des enjeux de capacité, **une attention doit être portée sur la qualité des conditions d'accueil des étudiants**. Pour les résidences privées, le label « **qualité résidences étudiantes⁴** », qui contribue à **l'information des étudiants** dans leur recherche d'un logement de qualité et **incite les professionnels à assurer un niveau de service satisfaisant, doit être largement déployé sur le territoire, en incitant les communes à y recourir**.

Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses **aides** ou **allocations** pour l'accès au logement et l'atténuation de son coût. Elles ont un effet significatif pour réduire la précarité des étudiants et favoriser leur mobilité. Si les aides au logement sont bien connues, **la garantie contre les impayés de loyers (Visale), les aides à la mobilité ainsi que les aides des collectivités territoriales semblent moins bien identifiées**. Il **conviendrait donc de mieux promouvoir ces dispositifs en amont et au moment de la rentrée universitaire**.

¹ Source : MESRI.

² Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services.

³ Réponses de l'AIRE au questionnaire du rapporteur.

⁴ Développé par l'Association des villes universitaires de France.

D. RESTER EN BONNE SANTÉ

Les étudiants ont une perception majoritairement positive de leur état de santé : **73 % des étudiants interrogés par l'OVE en 2016¹ se sont déclarés en bonne santé**. Cette tendance masque toutefois **des inégalités au sein de la population étudiante, dont une part non négligeable éprouve des difficultés** : selon l'OVE, plus du quart des étudiants perçoit son état de santé comme moyen ou mauvais². De plus, les étudiants sont confrontés à des **difficultés de santé spécifiques**, notamment liées à **l'accès aux soins, à la santé psychologique et à l'alimentation** :

- **30 % des étudiants** interrogés par l'OVE en 2016 ont renoncé, pour des raisons financières, à des soins ou des examens médicaux au cours des 12 derniers mois ;
- **20 % de ces étudiants** interrogés par l'OVE ont connu une **situation de détresse psychologique durant les quatre semaines qui ont précédé l'enquête**. Les difficultés de santé mentale sont très prégnantes dans cette classe d'âge et déterminantes pour la santé et la construction psychologique sur le long terme ;
- **48 % des étudiants déclarent sauter des repas pendant une semaine normale de cours (OVE)**.

Pour accompagner les étudiants, l'offre de santé présente sur les campus universitaires se concentre sur **des actions de prévention** et la mise à disposition de **services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)³**. Ces services sont toutefois **hétérogènes** et leurs **moyens très insuffisants** au regard de la population étudiante, leur périmètre n'ayant pas évolué depuis une quarantaine d'années. En outre, les SUMPPS sont **conçus pour les étudiants de l'université**, qui ne représentent qu'environ 60 % des étudiants.

Selon l'ADSSU⁴, seuls 27 % des étudiants auront fréquenté au moins une fois un SUMPPS durant leur cursus

Pour améliorer l'accès à la santé de tous les étudiants, la mission recommande de développer des pôles de santé interuniversitaires, sous la forme de SIUMPPS ou de centres de santé pour étudiants, en favorisant les possibilités de partenariats entre établissements publics et privés.

Face aux besoins de **santé mentale**, l'offre proposée aux étudiants est largement **insuffisante**. Les effets massifs de la crise sanitaire sur la santé mentale des étudiants ont mis en lumière et aggravé ces manques. Des **bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU)** se sont développés sur le territoire pour apporter un accompagnement psychologique gratuit aux étudiants mais leur nombre est très limité. En complément de cette offre, **de nombreux dispositifs d'écoute et de prévention sont déployés dans les établissements**, par les établissements eux-mêmes ou à l'initiative d'associations.

En réponse à la **détresse psychologique née de la crise sanitaire**, le Gouvernement a créé le dispositif des « chèques-psy » permettant aux étudiants de consulter gratuitement un professionnel de santé mentale. **Il est essentiel de poursuivre et de renforcer l'accompagnement psychologique des étudiants jusqu'à ce que les conséquences de la crise soient résorbées** et de conserver le **dispositif des chèques-psy sur prescription médicale, pour les étudiants qui en ont besoin**.

Concernant la **prise en charge des frais de santé**, l'OVE indique que **86 % des étudiants disposaient en 2016 d'une couverture santé complémentaire**, 7 % n'en disposaient pas et 7 % ne savaient pas s'ils étaient assurés par une mutuelle. Il est donc nécessaire de **renforcer l'information et l'accompagnement des étudiants lors de leur arrivée dans l'enseignement**

¹ OVE, Repères sur la santé des étudiants, 2018.

² OVE, Repères sur la santé des étudiants, 2018.

³ Art. L. 831-1 du code de l'éducation.

⁴ Association des directeurs des services de santé universitaires.

supérieur afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection sociale complémentaire. Une attention doit en outre être portée sur les étudiants issus des collectivités d'outre-mer dont certains rencontrent des difficultés d'affiliation à la sécurité sociale.

E. S'ALIMENTER CORRECTEMENT - PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Selon la dernière enquête de l'OVE, un quart des étudiants dont les difficultés financières se sont aggravées pendant le premier confinement ont déclaré ne pas toujours avoir pu manger à leur faim pour des raisons financières.

Préexistant à la crise, le phénomène de précarité alimentaire chez les étudiants s'est amplifié avec celle-ci, ce dont témoigne le succès des distributions d'aide alimentaire dans les campus. De « nouveaux précaires » ont fait leur apparition, en particulier parmi les étudiants ayant perdu leur activité rémunérée du fait de la crise et parmi ceux dont les parents ne peuvent plus les aider financièrement en raison d'une baisse de revenus.

Consciente de la gravité de la précarité alimentaire étudiante et convaincue que celle-ci ne saurait prendre fin d'elle-même à la sortie de la crise, la mission d'information recommande que le ticket de restaurant universitaire à un euro soit prolongé pour les étudiants boursiers. Elle invite également au développement de partenariats entre le réseau des Crous et les acteurs publics et économiques locaux, afin de permettre à tout étudiant l'accès à une offre de restauration à tarif social.

2. RÉUSSIR SES ÉTUDES

A. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE : UNE ÉVOLUTION À ENCADRER

Le développement du numérique dans l'enseignement supérieur, qui constitue une évolution inéluctable, doit être à l'avenir rigoureusement encadré. En effet, si la généralisation de l'enseignement à distance présente de nombreux avantages en termes de souplesse et d'individualisation des parcours, l'expérience du passage au « tout-numérique » durant la crise sanitaire a permis de dégager plusieurs points de vigilance.

Ainsi, le développement de l'enseignement à distance :

- semble peu compatible avec certains profils d'étudiants et certaines disciplines, pour lesquels le présentiel doit demeurer la règle ;
- nécessite une appropriation des outils numériques et une évolution des pratiques pédagogiques chez les enseignants et doit donc s'accompagner d'un effort de formation et d'accompagnement de ces derniers ;
- impose de repenser en profondeur l'articulation des cours et le déroulement de la scolarité, la digitalisation de certains cours ayant vocation à être contrebalancée par le renforcement du temps consacré, en présentiel, à l'accompagnement de l'étudiant dans son apprentissage ;
- soulève des enjeux en termes de santé physique et mentale, les étudiants ayant été confrontés à un manque criant d'interactions sociales au cours des derniers mois ;
- met en exergue la question de la fracture numérique entre les étudiants, qui peut tenir à un relatif inconfort face aux outils numériques, à un équipement informatique inadapté ou à une couverture réseau insuffisante ;
- engendre un certain nombre de difficultés juridiques : droit à l'image, statut juridique des contenus pédagogiques produits par les enseignants, protection de la confidentialité des données échangées entre les étudiants et les enseignants.

La mission d'information a donc élaboré plusieurs propositions visant à accompagner, dans toutes ses dimensions, l'essor du numérique dans l'enseignement supérieur.

B. AIDER LES ÉTUDIANTS DANS LEUR RECHERCHE DE STAGE

Les stages occupent une place de plus en plus importante dans de nombreux parcours et conditionnent souvent l'obtention du diplôme ; ils contribuent à une insertion plus aisée et plus rapide sur le marché du travail. Mais l'accès aux stages peut être problématique pour certains étudiants.

La mission d'information a eu connaissance de bonnes pratiques mises en place par des universités pour aider les étudiants dans leur recherche de stage. Certaines universités ont mis en place des **partenariats** avec des collectivités territoriales et des acteurs du monde économique, contribuant ainsi au dynamisme économique local. La mission d'information encourage la **création de banques d'offres de stage en ligne** qui mettent en contact les étudiants avec les entreprises du territoire. Elle invite également les **entreprises** à communiquer systématiquement sur le nombre de stagiaires accueillis et sur le type de mission qui leur sont confiées, dans une logique de transparence destinées à aider les étudiants à accéder aux stages nécessaires à leur parcours.

C. VALORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ÉTUDIANT

Le **temps des études** ne se résume pas pour les étudiants à la seule acquisition de connaissances générales et de compétences professionnelles. Il **représente aussi un moment privilégié d'épanouissement personnel et de construction de soi**, notamment par **l'engagement associatif** qui constitue ainsi une étape importante d'un **parcours citoyen**. Cet engagement est **vecteur de nombreuses retombées positives pour les étudiants**, notamment en termes d'enrichissement de leurs compétences.

Dans la continuité des efforts engagés depuis plusieurs années par les établissements d'enseignement supérieur pour mieux reconnaître et valoriser l'engagement associatif, **la mission d'information recommande d'encourager l'élaboration d'outils objectifs d'évaluation des compétences acquises dans le cadre d'un engagement associatif, afin de permettre la validation de celui-ci comme une équivalence de stage.**

D. MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Selon le Conseil national consultatif des personnes handicapées, **la population des étudiants en situation de handicap a été multipliée par quatre en quinze ans**, ce qui témoigne des efforts réalisés par les établissements pour rendre leurs formations accessibles aux étudiants handicapés et développer des dispositifs d'accompagnement. Toutefois, **l'accueil d'étudiants en situation de handicap est variable selon les filières et les établissements**. En outre, l'insuffisante connaissance de ces étudiants ne permet pas d'évaluer leurs besoins et d'identifier les dispositifs à mettre en place pour rendre les formations accessibles.

Nombreux sont les étudiants qui, faute d'avoir été repérés par l'université, ne bénéficient pas d'un accompagnement approprié. Selon l'OVE, **seuls 17 % des étudiants en situation de handicap, trouble ou maladie chronique ont déclaré bénéficier d'une reconnaissance de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et 13 % être inscrits à la mission handicap de leur établissement. Ces données plaident pour le renforcement de la sensibilisation au handicap et du repérage au sein des établissements.**

Des progrès restent à faire pour renforcer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, en particulier pour la mise à disposition d'équipements adaptés. La mission recommande de garantir plus largement l'accessibilité des contenus pédagogiques et des services universitaires par des outils numériques adaptés.

3. FINANCER LA VIE ÉTUDIANTE

A. BUDGET ÉTUDIANT

Les questions budgétaires sont un frein pour de nombreux étudiants. Selon la dernière enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'OVE, **26 % des étudiants déclarent ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels**. Rapportée à un effectif global de 2,7 millions d'étudiants, **la fragilité financière concerne donc un nombre important d'entre eux.**

Les dépenses des étudiants sont dominées par le coût du logement : en moyenne mensuelle, celui-ci s'élève à 484 euros sur un total de dépenses estimé à 635 euros. **Leurs ressources proviennent majoritairement des aides de leur famille, traduisant un fort lien de dépendance financière** : en moyenne mensuelle, celles-ci s'établissent à 523 euros sur un total de ressources évalué à 919 euros.

La mission d'information plaide en faveur d'un **meilleur ciblage des étudiants ayant besoin d'un besoin financier** à partir de l'évaluation d'un « **reste à charge** » défini par l'écart entre le budget moyen lié à leurs études (loyer, vie courante, transports, etc.) et leurs ressources (aides de la famille, revenus tirés d'une éventuelle activité salariée, etc.) En fonction de ce « **reste à charge** », des étudiants se verraient proposer un **accompagnement personnalisé** dans leur parcours d'études, afin que des difficultés financières n'affectent pas leur réussite universitaire.

B. AIDES PUBLIQUES

Constituées pour l'essentiel des bourses et des aides au logement, les aides publiques représentent en moyenne **un quart des ressources mensuelles des étudiants** (plus de 50% des ressources mensuelles des boursiers¹). Elles se caractérisent par **une multiplicité de dispositifs et une diversité d'opérateurs**. Cette **insuffisante lisibilité du système, conjuguée à un morcellement de l'information**, rend son appréhension particulièrement difficile par les étudiants.

Deux évolutions sont dès lors nécessaires pour la mission d'information :

- **améliorer l'accès des étudiants à l'information au moyen d'un portail unique recensant toutes les aides publiques** susceptibles d'être attribuées par les différents acteurs (État, collectivités territoriales, etc.) afin de rendre plus clair et plus visible le dispositif des aides publiques et d'accroître le recours aux droits ;
- **expertiser la création d'un dispositif de « guichet unique »** consistant à confier à un seul opérateur l'instruction des demandes d'aides directes et leur gestion.

**2 783 000 étudiants en 2020-2021,
747 739 boursiers sur critères sociaux**

Les bourses sur critères sociaux jouent un rôle historiquement structurant ; près de 750 000 étudiants en sont aujourd'hui bénéficiaires. **Leur fonctionnement actuel doit cependant être perfectionné** : les effets de seuil excluent toute une partie des étudiants, notamment ceux issus des classes moyennes ; le montant des bourses ne permet pas de financer la vie étudiante ; des disparités de traitement entre étudiants existent selon leur ministère de rattachement.

Aussi, la mission d'information estime qu'**une refonte globale du système des bourses sur critères sociaux est indispensable**. Celle-ci pourrait s'articuler autour des volets suivants : la simplification et la restructuration de l'architecture des échelons, l'étude de l'élargissement du périmètre de l'échelon 0, la réorganisation plus rigoureuse de leur socle réglementaire.

« APL étudiante » : 168 € par mois en moyenne

Les aides publiques au logement (APL) destinées aux étudiants varient en fonction du montant du loyer, de la zone géographique où se situe le logement et de la situation familiale de l'étudiant (personne seule, en couple...). **Cumulables avec les bourses, elles représentent un soutien mensuel moyen de 168 € (192 € pour les boursiers, 157 € pour les non-boursiers)**. Au 31 décembre 2019, on comptait **792 828 étudiants percevant une APL**.

¹ 51,8 % selon l'enquête nationale « Conditions de vie des étudiants », 2016.

C. L'EMPLOI ÉTUDIANT

L'emploi étudiant renvoie à une **grande diversité de situations** : emplois en lien avec la filière choisie, jobs étudiants sans rapport avec les études, activités occasionnelles, etc.

Le salariat étudiant ne constitue pas un problème en tant que tel, mais peut le devenir quand l'emploi exercé, **sans lien avec les études, devient une activité concurrente de ces dernières en raison de son intensité**. Les études menées à ce sujet montrent ainsi **que les 8 % d'étudiants travaillant plus de l'équivalent d'un mi-temps sur tout ou partie de l'année universitaire présentent des taux de réussite annuelle plus faibles que les autres étudiants**, ce qui entraîne un allongement de la durée de leurs études, quand le cumul emploi-études ne les conduit pas tout simplement au décrochage, par manque de motivation à poursuivre.

Il est donc primordial de favoriser **le développement d'activités salariées compatibles avec les études**, et plus particulièrement les **emplois sur les campus**, qui demeurent encore peu développés, puisque seuls 15,8 % des étudiants salariés travaillent au sein de leur établissement d'études.

Les principales recommandations de la mission

- Inscrire l'enseignement supérieur au cœur des politiques d'aménagement du territoire en s'appuyant sur l'échelon régional ;
- Favoriser une offre diversifiée dans l'enseignement supérieur et encourager le choix de petites structures par certains étudiants ayant besoin d'un accompagnement pédagogique personnalisé, notamment pendant le premier cycle ;
- Inciter les établissements d'enseignement supérieur à procéder de manière systématique, à l'occasion d'une pré-rentree institutionnelle, à une présentation du « parcours étudiant » (identification des interlocuteurs et des services de la vie étudiante, explications des démarches à entreprendre, repérage des différents locaux...), par exemple, sous la forme d'un séminaire « votre vie d'étudiant » ou d'une visite d'intégration ;
- Territorialiser les objectifs de construction de logements étudiants en fonction du nombre d'étudiants, des perspectives d'évolution de la démographie étudiante et du prix local de l'immobilier ;
- Encourager le déploiement, dans l'ensemble villes accueillant des étudiants, du « label qualité résidences étudiantes » expérimenté par l'Association des villes universitaires de France (AVUF) afin de garantir de bonnes conditions d'accueil aux étudiants logés en résidences et de développer des services adaptés aux besoins des étudiants (lieux de socialisation et d'études, accès à internet à haut débit, etc.) ;
- Promouvoir le dispositif de garantie « Visale » auprès des bailleurs et des étudiants afin d'accélérer sa montée en charge ;
- Développer des pôles de santé interuniversitaires, sous la forme de Services interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) ou de centres de santé pour étudiants, en favorisant les possibilités de partenariats entre universités et autres établissements publics et privés d'enseignement supérieur, afin de renforcer l'accès à la santé de l'ensemble des étudiants ;
- Prolonger le dispositif des « chèques-psy » et l'élargir à plus de trois consultations, sur prescription médicale, pour les étudiants éprouvant des difficultés psychologiques ;
- Renforcer l'accompagnement des étudiants dans leur démarches d'affiliation à la sécurité sociale et à une complémentaire santé lors de leur arrivée dans l'enseignement supérieur afin d'améliorer leur accès aux soins ;
- Prolonger le ticket de restaurant universitaire à un euro pour les étudiants boursiers ;
- Encadrer le recours à l'enseignement à distance pour tenir compte du bilan de la crise sanitaire ;

- Encourager la constitution de banques d'offres de stages en ligne par des partenariats entre collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et acteurs socio-économiques ;
- Demander aux entreprises de communiquer systématiquement sur le nombre de stagiaires accueillis et les types de missions qui leurs sont confiées, dans une logique de transparence destinée à aider les étudiants à accéder aux stages nécessaires à leur parcours ;
- Soutenir financièrement les associations étudiantes, fragilisées par la crise ; organiser une campagne de sensibilisation au sein des établissements d'enseignement supérieur pour encourager les nouveaux étudiants à s'y engager ;
- Mieux reconnaître dans le cadre universitaire les compétences acquises par les étudiants dans le cadre d'un engagement associatif ; encourager l'élaboration d'outils objectifs d'évaluation des compétences acquises dans le cadre d'un engagement associatif afin de permettre la validation de celui-ci comme une équivalence de stage ; travailler à l'élaboration d'un référentiel des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant, commun aux établissements d'enseignement supérieur, afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques en la matière ;
- Améliorer la connaissance et le suivi des étudiants en situation de handicap en renforçant la sensibilisation au handicap dans les établissements et en mettant en place des dispositifs ambitieux de repérage, en particulier lors des rentrées universitaires ; et en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à désigner des étudiants référents handicap pour mieux accompagner les étudiants en situation de handicap ;
- Garantir l'accessibilité des contenus pédagogiques et des services universitaires par des outils numériques adaptés aux situations de handicap et y former les enseignants ;
- Cibler les étudiants ayant besoin d'un soutien financier particulier à partir de la définition d'un « reste à charge » résultant de la différence entre d'une part le budget moyen lié à la poursuite de leurs études (loyer, transport, vie courante, achat de fournitures...) et, d'autre part, les ressources de leur famille et les revenus tirés d'une éventuelle activité salariée ; proposer à ces étudiants un suivi personnalisé dans leur parcours d'études ;
- Évoluer vers un dispositif de « guichet unique » en matière d'aides directes, consistant à confier à un seul opérateur – qui pourrait être le réseau des Crous – l'instruction des demandes et leur gestion ;
- Expertiser le phénomène du non-recours aux droits sociaux et améliorer l'accès à l'information des étudiants au moyen d'un portail unique recensant toutes les aides publiques susceptibles d'être attribuées par les différents acteurs (État, collectivités territoriales, etc.) afin de rendre plus clair et plus lisible le dispositif des aides publiques et d'accroître le recours aux droits.



Pierre Ouzoulias

Président
de la mission
Sénateur des Hauts-
de-Seine (CRCE)



Laurent Lafon

Rapporteur
Sénateur
du Val-de-Marne
(Union centriste)

Mission d'information sur les conditions
de la vie étudiante en France

[http://www.senat.fr/commission/missions/
conditions de la vie etudiante en france.html](http://www.senat.fr/commission/missions/conditions_de_la_vie_etudiante_en_france.html)

Téléphone : 01.42.34.28.33